

F1^{Le} Flash

Ville de Die
ville du Die

mairie-die.fr Novembre – Décembre 2025 Bulletin d'informations municipales N°137

Directrice de la rédaction : Isabelle Bizouard – Rédaction : Mairie de Die • Graphisme : Muesli • Impression : Héraldie, papier 100 % recyclé
Distribution toutes boîtes y compris *STOP PUB* • Disponible dans les lieux publics et sur mairie-die.fr

Le budget de la Commune	p. 2
Modification de la ZAC de Chanqueyras	p. 3
Habitons mieux le centre-ville	p. 4
Nouveau parc sportif : le chantier avance	p. 5
Les institutions culturelles municipales	p. 6
La Commune au quotidien	p. 7
Côté biodiversité	p. 8



Édito Noël à Die!

Isabelle Bizouard,
Maire de Die

Depuis quatre ans, le programme *Die fête Noël* impulsé par la Ville de Die, rassemble habitants, commerçants et associations autour d'animations festives et conviviales. Cette initiative met à l'honneur les talents et l'énergie du territoire, pour offrir aux Dioises et Diois une parenthèse chaleureuse en cette fin d'année. Un moment

pour se retrouver, soutenir les commerces de proximité et partager l'esprit de Noël.

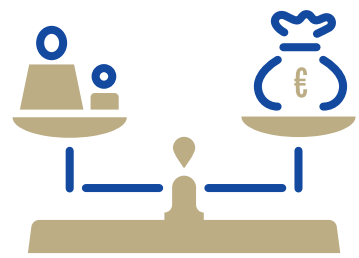
Le programme 2025 illustre une nouvelle fois la créativité et la vitalité des acteurs locaux : commerçants, artisans, associations. Nombreux sont celles et ceux qui contribuent à la fête en proposant une animation, un concert, un atelier, un calendrier de l'Avent. Ce programme, diffusé largement dans les commerces de Die, du Diois et jusqu'au Crestois, contribue à renforcer l'attractivité du centre-ville pendant les fêtes. Parmi les animations proposées : de multiples ateliers manuels et créatifs, des concerts acoustiques en déambulation, des spectacles, un jeu de piste imaginé par le Musée de Die

et du Diois... L'événement phare reste le marché de Noël, organisé le samedi 13 décembre, place du Mazel, pour lequel la Ville a fait le choix de mettre en avant la qualité et les savoir-faire du territoire.

En parallèle, l'équipe municipale poursuit son travail pour les derniers mois du mandat. Les deux prochains conseils municipaux permettront d'aborder les questions budgétaires. Prochain rendez-vous pour les vœux de janvier, un moment de bilan et de perspectives, dans le respect des règles liées à la période pré-électorale.

En attendant, toute l'équipe municipale vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année !

Le budget de la Commune



Comment fonctionne le budget d'une mairie ?

Détail du schéma comptable

Le budget communal est composé de deux parties :

Section de fonctionnement

Elle regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (salaires, énergie, fournitures, etc.) ainsi que les recettes courantes (dotations, impôts, etc.). Il en ressort un excédent appelé capacité d'autofinancement : CAF = recettes – dépenses.

Section d'investissement

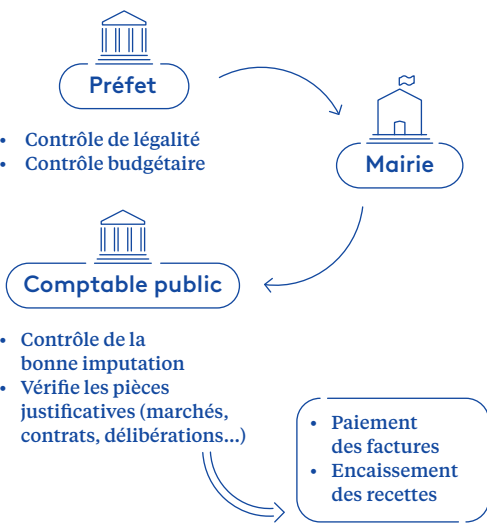
Elle comptabilise les dépenses à engager pour l'acquisition et l'amélioration du patrimoine ainsi que les projets d'aménagement.
Comment est-elle financée ? Principalement par les subventions, l'emprunt, la TVA de l'année précédente et cet excédent de fonctionnement : la CAF.

Indicateurs de qualité

De ce schéma comptable, des indicateurs de qualité sont déduits :

- L'endettement de la Ville
- Le montant des investissements
- Le montant de l'excédent (CAF)

Comment l'argent est-il dépensé et comptabilisé ? Une double vérification de l'État



Rapport de la Direction des Finances Publiques sur le budget principal

En août 2025, la Direction Départementale des Finances Publiques a réalisé un rapport * rétrospectif sur les années 2020 à 2024. Ce que nous pouvons retenir de ce rapport :

- L'endettement de la Ville est maîtrisé, bien que supérieur aux communes de sa strate (Die assume des charges de centralité particulières) :
 - Au 31 décembre 2020 = 1 025 €/habitant
 - Au 31 décembre 2024 = 1 051 €/habitant (Pour rappel, il se situait à 1 071 €/habitant au 31 décembre 2014, source JDN d'après le Ministère de l'Économie.)
- L'excédent (CAF) est conforme aux prévisions d'une moyenne annuelle de 800 K€ par an :

De la capacité d'autofinancement au résultat (CAF brute)		
2020	2021	2022
785 K€	910 K€	578 K€
2023	2024	
1 061 K€	1 218 K€	

- Les investissements sont de bon niveau et équivalents à la précédente mandature. Détail des dépenses d'équipement en K€ :

	Mandature 2015 – 2018	Mandature 2021 – 2024
Année ①	855	1 931
Année ②	1 531	1 800
Année ③	1 212	1 277
Année ④	2 510	1 758
Total	6 108 K€	6 766 K€

+ D'INFOS

Écouter la réunion publique d'information du 5 novembre sur le budget principal de la Ville de Die

•

* Consulter le rapport de la Direction des Finances Publiques

Les années 2025 et 2026

Pendant toute la mandature, les élus ont suivi et analysé le budget de près. Après avoir essuyé plusieurs crises (COVID, crise énergétique, inflation) et choisi de renforcer les ressources humaines, l'équipe municipale a perçu quelques points de tensions à l'instar de nombreuses collectivités territoriales. Ceux-ci ont pu être contenus jusqu'à présent grâce à des recettes exceptionnelles.

La responsabilité de l'équipe municipale est de maintenir un budget équilibré, pour que les prochains élus puissent lancer leurs nouveaux projets sereinement. Dès le budget 2026, tous les leviers seront activés afin de lever ces points de tensions :

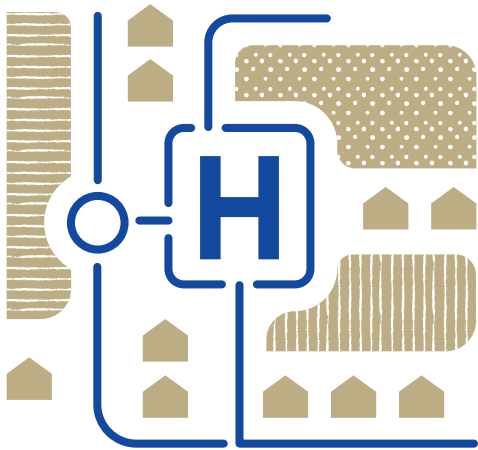
- Étalement des investissements
- Action sur les dépenses de fonctionnements : masse salariale, énergie, fournitures, etc.
- Augmentation des recettes : droits payants sur l'espace public, fiscalité locale, etc.

↓ Réserves du Musée de Die et du Diois : exemple d'investissement réalisé durant la mandature et inauguré le 30.09.2025.

↓ Restauration du chemin des 40 lacets en partenariat avec l'ONF : 2° exemple d'investissement inauguré le 05.07.2025.



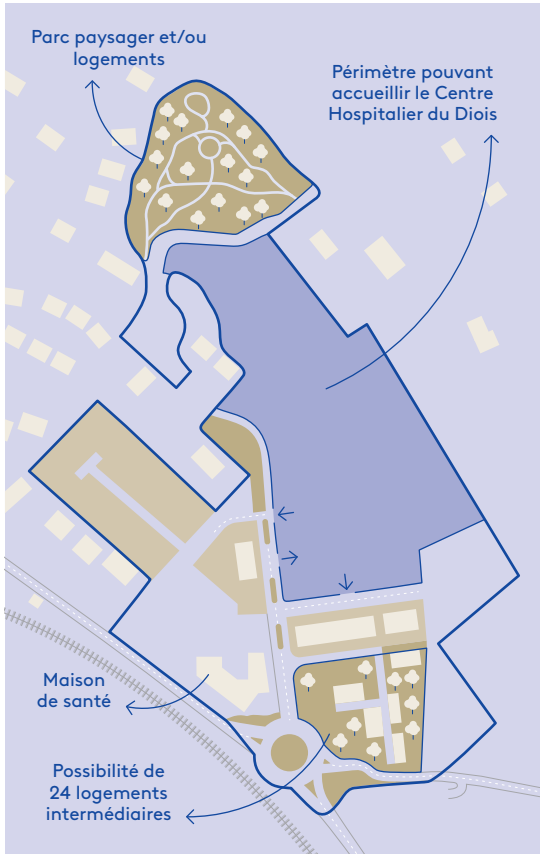
Modification de la ZAC de Chanqueyras



Depuis le début du mandat, la Ville de Die œuvre pour proposer un terrain constructible et viabilisé, afin d'accueillir le nouveau Centre Hospitalier du Diois (CHD).

Suite à un travail en concertation avec l'ARS, le Centre Hospitalier du Diois, les services de l'État, le Département et la Communauté des Communes du Diois, les procédures d'urbanisme pour la modification de la ZAC et l'évolution du document d'urbanisme, sont menées à un rythme soutenu.

↓ Plan masse de principe de la ZAC intégrant le projet de Centre Hospitalier du Diois



Petit rappel des rôles de chacun

La Ville de Die

Elle modifie la ZAC de Chanqueyras pour pouvoir vendre le terrain viabilisé et constructible, afin de recevoir un équipement hospitalier.

La Communauté des Communes du Diois

Elle met en compatibilité le PLU ou approuve le PLUi, englobant la possibilité urbanistique de ce projet.

Le Centre Hospitalier du Diois

Après avoir finalisé son programme technique détaillé, il dépose son Rapport Social et Économique (RSE 3) d'ici le 30 novembre 2025 à l'Agence Régionale de Santé (ARS), afin de confirmer l'obtention des 15 millions d'euros de financements accordés par l'État.

Bilan financier à ce jour

La Commune propose de vendre au Centre Hospitalier un terrain de 21 000 m² au prix de 100 euros le m² viabilisé, alors que son coût de revient s'élève à 130 euros. Cette proposition a été validée en Conseil de surveillance du CHD du jeudi 13 novembre. Ce choix représente un soutien financier de 600 K€ en faveur du CHD, une participation qui sera étalée jusqu'en 2033 sur le budget communal.

Parallèlement, la Commune absorbera les 400 K€ liés au déficit historique de la ZAC. Celle-ci a été créée en 2012 sous le mandat de Georges Berginiat et financée par un emprunt *in fine* (le capital se rembourse en une seule fois, à échéance du prêt en 2033).

Depuis 2024, l'ensemble des acteurs concernés collaborent étroitement pour concrétiser ce projet à Chanqueyras et bénéficier des financements accordés par l'État. L'enjeu principal demeure la construction d'un nouveau Centre Hospitalier garantissant ainsi une offre de soins accessible à tous les habitants du Diois.

↓ ZAC de Chanqueyras



La procédure suit son cours : les dernières grandes étapes

- **Janvier à septembre 2025**
À la suite de la concertation publique pour la modification de la ZAC menée en 2024, la Ville de Die a déposé début 2025 un dossier de saisine au cas par cas auprès de l'autorité environnementale (MRAe). Celle-ci a demandé une étude d'impact environnemental. La moitié de l'année 2025 a été consacrée à mener cette étude et à l'instruire. Fin septembre, la MRAe a rendu son avis assorti de recommandations pour la majorité desquelles la Commune avait déjà apporté des réponses.
- **10 juillet 2025**
Les élus de l'intercommunalité ont voté l'arrêt du document du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).
- **14 octobre 2025**
Une décision de principe pour la vente d'un terrain de la ZAC de Chanqueyras au Centre Hospitalier du Diois a été votée au Conseil Municipal.
- **20 octobre - 20 novembre 2025**
Participation du public par voie électronique (PPVE) sur la modification de la ZAC.
- **Jusqu'à début décembre 2025**
Toutes les contributions sont analysées afin d'apporter éventuellement les ajustements nécessaires.
- **17 décembre 2025**
Ce travail permettra de soumettre la modification de la ZAC au vote du Conseil municipal.
- **Fin février 2026**
 - Approbation du PLUi par la CCD.
 - Vote d'une promesse de vente d'un terrain de la ZAC au profit du Centre Hospitalier du Diois.

Habitons mieux le centre-ville



Lancée en mars 2024 par la Ville de Die et la Communauté des Communes du Diois (CCD), l'opération vise à rénover les logements anciens, vacants ou dégradés, à améliorer la performance énergétique et à valoriser le patrimoine du cœur de ville. Ce dispositif public, financé par l'État, l'Anah, la Ville et la CCD, mobilise près de 3 millions d'euros d'aides aux travaux, avec comme objectif 120 logements rénovés d'ici fin 2028.

Un an et demi après le lancement, les chiffres-clés

- + de 200 ménages ont manifesté leur intérêt pour le dispositif.
- 150 visites de logements réalisées dont 43 % sur des biens vacants.
- 44 logements déjà engagés financièrement (objectif fin 2025 : 51 logements, soit 4 % du parc du centre-ville).
- 2 M€ de travaux générés, majoritairement par des entreprises dioises, avec un gain énergétique moyen de 55 %.
- 6 logements vacants remis sur le marché à des loyers 25 à 30 % inférieurs au marché.
- Des ateliers réguliers pour aider les syndicats bénévoles à gérer leur copropriété.

EN PLUS

26

Façades et devantures rénovées, pour un montant global de 94 000 € de subventions octroyées par la Ville de Die.

Des aides renforcées pour tous les profils

- MaPrimeRénov' : jusqu'à 80 % de subventions selon les revenus et la performance énergétique.
- Aides complémentaires : Ville de Die et CCD (jusqu'à 25 % des travaux pour les logements très dégradés), SPIE (jusqu'à 4 000 € pour la qualité énergétique), Département (jusqu'à 10 000 €).
- Accompagnement gratuit par SOLIHA Drôme pour le montage, les conseils techniques et le suivi administratif.

Les idées reçues

- Il n'y a plus d'aide à la rénovation, inutile de se lancer dans un projet !

Les aides existent toujours, malgré quelques baisses sur certains volets.
- Je suis propriétaire bailleur, je gagne trop pour bénéficier des aides...

Les propriétaires bailleurs peuvent en bénéficier, sans condition de revenus.

- Je suis obligé de louer à des tarifs trop bas, si je veux bénéficier des aides.

Les loyers conventionnés sont compensés par une réduction d'impôt.
- Aller chercher les aides, c'est trop de paperasse, ce n'est pas pour moi !

SOLIHA s'occupe de toutes les démarches administratives et peut me mettre en lien avec des organismes pour une gestion locative facilitée.
- Des travaux, c'est contacter les entreprises, suivre le chantier c'est trop de boulot.

Un maître d'œuvre peut suivre les chantiers, financé au même taux que les travaux.
- Je suis locataire, mon logement n'est pas décent, mon propriétaire est prévenu et je ne sais pas vers qui me tourner.

Il existe une plateforme de signalement départementale et le CCAS de Die en est le référent local.

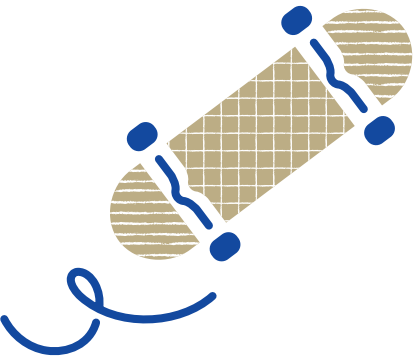
- Je n'ai pas besoin d'assurer l'immeuble puisque tous les logements sont assurés chacun par leur propriétaire.

Une assurance sur les copropriétés est obligatoire. SOLIHA propose des ateliers d'accompagnement à la gestion de copropriété.

↓ Photos de chantiers © SOLIHA



Nouveau parc sportif : le chantier avance



Cet automne 2025, une première visite de chantier des espaces extérieurs du gymnase, s'est tenue en présence des skateurs de l'Espace Jeunes de l'ESCDD, des entreprises, des élus, des journalistes et de l'architecte Samuel Stambu (Constructo Skatepark Architecture).

↓ Visite de chantier du jeudi 23 octobre



Quelques questions à l'architecte

- Quand ont débuté les travaux ?

Les travaux ont débuté en juillet 2025 par une campagne de fouilles archéologiques, préalable indispensable à toute opération de ce type. Cette étape a permis de confirmer l'absence de vestiges sur le site et de valider la faisabilité du projet.
- Quelles sont les différentes étapes ?

À la suite de ces premières interventions, les terrassements complémentaires et la mise en place des réseaux ont repris à la mi-septembre. Les travaux se sont ensuite enchaînés avec la pose des premiers éléments de métallerie du skatepark et la réalisation des ouvrages en béton : murets, courbes et dallages inclinés.
- Ce mois-ci, où en sommes-nous ?

En ce mois de novembre, les travaux de terrassement et de réseaux, menés par l'entreprise Liotard TP, sont désormais achevés. L'entreprise Val-Rhône TP, arrivée à la mi-octobre, a pris le relais pour poser les structures métalliques du skatepark. Les premiers bétons courbes et inclinés sont en cours de coulage.

Quand seront terminés les modules ?
Les modules du skatepark devraient être finalisés d'ici Noël. Le coulage des dallages horizontaux sera quant à lui réalisé en fin de chantier, afin d'éviter toute utilisation prématurée du site avant sa livraison complète.

Quand se feront les plantations ?
Les plantations auront lieu cet hiver, selon l'avancement du chantier et les conditions météorologiques.

Peut-on dire que le chantier sera terminé début 2026 ?
Si le calendrier est respecté, le skatepark sera terminé en janvier 2026. Il restera alors à aménager les abords : pose des agrès de *street workout*, réalisation du terrain de basket 3x3, des cheminements en stabilisé et du mobilier urbain.

VISITE GUIDÉE DU CHANTIER

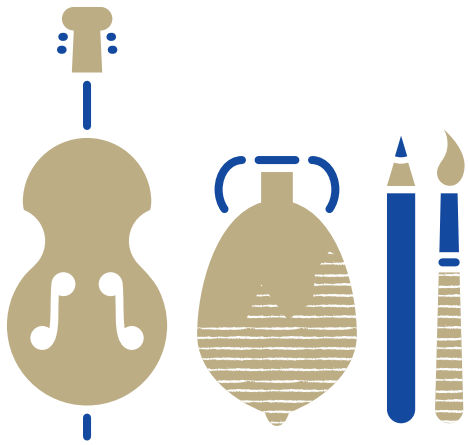
Mercredi 17 décembre à 13h30

Visite guidée par l'architecte, ouverte à toutes et tous.

Rendez-vous sur le parking intermédiaire.



Les institutions culturelles municipales



Le Musée de Die et du Diois

Toujours fermé pour travaux, le Musée poursuit sa mission hors les murs. Expositions, contes, ateliers et conférences ont rythmé l'année, en passant par l'ouverture prolongée de la mosaïque des Quatre Fleuves ou l'évènement *La Nuit sans musée*. La petite équipe, composée du conservateur, de la médiatrice et de la secrétaire, reste investie dans les chantiers en cours et les projets à venir.

Point d'étape sur les travaux du Musée

La réfection complète de la toiture du Musée est maintenant terminée. La prochaine étape porte sur la restauration des espaces intérieurs, rendue nécessaire par les infiltrations d'eau subies. Le départ de la grue ouvre la voie au réaménagement du jardin, qui va désormais être repensé afin de valoriser une sélection de blocs sculptés romains et médiévaux, présentés dans une mise en scène plus lisible et cohérente. Un autre chantier d'envergure concerne l'aménagement des réserves extérieures. Ces travaux dépendant de l'attribution de subventions, il est encore trop tôt pour annoncer une date précise de réouverture.

La biodiversité accueillie sur les réserves du Musée

Le nouveau bâtiment communal destiné à l'accueil des réserves du Musée a été inauguré fin septembre. Les services espaces verts interviendront pour planter sur deux de



ses façades des rosiers grimpants, cornouillers et lierre. Ces végétaux (bénéfiques pour les pollinisateurs), abris et perchoirs pour les oiseaux, ont été choisis en concertation avec le groupe biodiversité que nous remercions pour leurs conseils avisés. Niches, cavités, greniers... ces refuges se raréfient. Pourtant, oiseaux et chauves-souris en ont toujours besoin pour se loger et se reproduire !

Les rendez-vous du Musée en décembre

- **Du 01 au 31.12** – Jeu de piste *Passages de l'hiver* (sur smartphone - application gratuite Action Bound) : une aventure entre le conte et le jeu de piste pour découvrir la ville de Die au travers du prisme des mythes et des légendes locales.
- **Jeudi 11.12 à 20h** – Pour les 1700 ans du concile de Nicée, projection d'un documentaire revenant sur cet évènement fondateur en présence du réalisateur. Cinéma Le Pestel, gratuit.
- **Jeudi 18.12 à 18h** – *Angeronalia* : Soirée de contes et histoires pour frissonner lors des nuits les plus longues avec David le Barde. Musée de Die et du Diois (11 rue Camille Buffardel), gratuit.

L'École de Musique et d'Arts Plastiques

La rentrée a sonné en une reprise de notes et de couleurs mi-septembre. Dans les locaux du quartier Pluviane, les élèves – près de 130 cette année, de 4 à 78 ans – ont retrouvé leurs professeurs, leurs instruments et leurs pinceaux.



- ↑ *Inauguration des réserves du Musée en septembre*
- ↑ *Mosaïque des Quatre Fleuves du Paradis*
- ← *Classe d'arts plastiques de l'EMMAP*
- ← *Classe d'orchestre de l'EMMAP*

Depuis plus de trente ans, l'École fait vivre à Die un espace où se mêlent apprentissage et plaisir de créer, où chacun et chacune trouve sa place, quel que soit son âge ou son niveau. On y croise des voix, des violons, des batteries, des guitares, des flûtes ou des pianos, mais aussi des enfants et des adultes appliqués en atelier d'arts plastiques.

Collaboration avec l'Orchestre de Chambre de la Drôme

L'EMMAP mène tous les ans des projets hors les murs avec des partenaires culturels du territoire. Cette année, elle s'engage notamment dans le projet Vertaco Orchestra, initié par l'Orchestre de Chambre de la Drôme. Il réunit amateurs et professionnels de plusieurs écoles de musique de la Drôme et de l'Isère, reliées par le Vercors, autour d'une aventure humaine et musicale qui aboutira à une série de concerts en juin 2026.

Du chant à Chabestan

L'EMMAP poursuit son travail de sensibilisation auprès des plus jeunes en proposant cette année aux élèves de CP au CE2 de Chabestan, un parcours d'initiation au chant choral animé par l'enseignante Zoé Galmiche. Les jeunes choristes, rejoints par les élèves musiciens, présenteront le fruit de leur travail au printemps, lors d'un concert dans l'espace public, puis à la fête de fin d'année de l'école.

La Commune au quotidien



Entretien des écoles publiques de Chabestan

Les écoles maternelle et élémentaire de Chabestan, ainsi que la cantine scolaire sont des bâtiments publics entretenus par la Commune. Les petits travaux courants sont assurés par les services techniques et les chantiers plus importants, nécessitant plusieurs corps de métier, font l'objet d'une prestation extérieure.

Tous les services sont concernés !

- La voirie : entretien des marelles, bacs à sable, barrières.
- Les espaces verts : entretien des cours (y compris le *City stade*) : pelouses, arbres...
- La propreté : poubelles extérieures, nettoyage des cours.
- Les bâtiments : tous les mercredis, les agents passent effectuer les petites réparations et les demandes d'aménagement. Pendant les vacances scolaires, des travaux plus conséquents sont effectués.

Exemple des derniers chantiers de l'été

- Depuis plusieurs années, les sols des classes ont été rénovés.
- L'éclairage vétuste a été remplacé par des ampoules à LED.
- Les murs sont repeints au fur et à mesure : cet été, c'était le tour du hall de la maternelle.
- Rénovation et mise aux normes d'un 2^e bloc sanitaire de l'élémentaire qui datait de l'origine des bâtiments (année 1950).
- Entretien des pergolas en bois.
- Création de 2 points d'eau chaude pour faciliter le travail des agents d'entretien.

Entretien des ouvrages d'art

En plus de ses plus de 50 bâtiments communaux, la Mairie se doit d'entretenir ses ouvrages d'arts.

Questions à la responsable des espaces publics

Qu'est-ce qu'on appelle *ouvrage d'art* ?
Au niveau de la Commune, nous parlons des ponts (ou passerelles) qui mesurent au moins 2 mètres de long, et des murs de soutènement de la voirie qui mesurent au moins 2 mètres de haut à un endroit.

Combien d'ouvrages cela représente à Die ?
Dans le cadre de la décentralisation, l'état qui gérât les ponts, a remis aux communes la responsabilité des ouvrages d'art soutenant les voies communales, sans nécessairement transférer les moyens correspondants pour leur suivi ou la réalisation des travaux. Aujourd'hui une trentaine de ponts sur le domaine communal ont été recensés. S'ajoutent les très nombreux murs de soutènement.

En quoi consiste le suivi ?
Cet automne l'entretien des ponts est en cours par les agents de l'équipe voirie. Cela consiste notamment au retrait de la végétation dans les ouvrages (entre les pierres, etc.) et aux abords, afin de prévenir des dommages. L'objectif est de permettre une évaluation des ponts par un expert dans le courant de l'hiver.

SUR UNE ANNÉE

3

Agents mobilisés sur une trentaine de jours

PLUS DE

30

Ponts sur la Commune à entretenir

↓

Entretien du pont Ch. de Chandillon, oct. 25

→

Entretien du Pont neuf, oct. 25



Saint-Genix, une place embellie

Parmi les projets du budget participatif, l'aménagement de la place Saint-Genix est terminée ! Après un travail de concertation avec les services puis la traditionnelle recherche des réseaux et autres éléments souterrains, l'implantation du jeu pour enfants, du terrain de boules et de la table de pique-nique a été faite, ainsi que l'engazonnement. L'ajout de quelques plantations dans la haie se fera au cours de l'hiver.

- ↓ *Engazonnement de la place Saint-Genix par les services espaces verts et voirie*
- ↓ *Nouveaux blocs sanitaires à Chabestan*



Côté biodiversité

À la Saint-Catherine, tout bois prend racine

Le verger, ce petit coin de terre nourricier, est bien plus qu'un lieu de nature : c'est un espace d'autonomie, de plaisir et de partage. Planter un arbre fruitier, c'est produire soi-même des fruits sains et savoureux, croqués à la volée ou transformés en compotes, confitures ou tartes maison. Qui n'a jamais ressenti la joie simple de cueillir un fruit mûr sur l'arbre, ou partager un moment convivial autour d'une tarte aux fruits du jardin ?

Depuis des années, Écologie au Quotidien, l'association Biovallée et la Commune de Die se sont engagés à planter des fruitiers sur des terrains ouverts à toutes et tous. Pommes, poires, prunes, coings... À chacun de récolter librement et localement.

Et si vous vous lanciez vous aussi dans l'aventure de l'autoproduction ? L'automne est le moment idéal pour planter des arbres à racines nues. Autour de la Sainte-Catherine (le 25 novembre), la Sainte-Delphine (26) ou la Sainte-Séverine (27) et des jours suivants, la terre reste chaude, l'humidité est bonne : des conditions parfaites pour une reprise réussie au printemps. Pensez à creuser un trou large, mélanger terre et compost, arroser abondamment à la plantation puis au printemps. Ajoutez un paillage léger pour protéger du froid et un tuteur si vous avez choisi un arbre de grande tige de plus de 2 mètres. Dernier conseil, pour un verger résilient, choisissez une variété locale, adaptée à votre sol.

Enfin, vous pouvez associer cette plantation à un moment marquant : une naissance, un projet, une rencontre. Un arbre, c'est aussi une mémoire vivante.



L'agenda

Retrouvez toutes les animations de décembre dans le programme papier *Die fête Noël* et sur mairie-die.fr

Jeudi 27 novembre – 18h

Réunion publique sur les Obligations Légales de Débroussaillage par l'ONF – Mairie de Die

Vendredi 5 décembre – 11h30

Hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie – Monument aux Morts

Samedi 6 décembre – 9h30 à 14h

Téléthon – Place de la République (repas dansant le samedi 13 décembre)

Samedi 13 décembre – 9h30 à 19h

Marché de Noël – Place du Mazel

Mardi 16 décembre – 13h30

Inauguration des jeux place Saint-Genix

Mercredi 17 décembre

Visite guidée du chantier du futur parc sportif en présence de l'architecte – 13h30.

Conseil municipal – 19h30.



INSCRIPTION SUR
LES LISTES ÉLECTORALES



Les prochaines élections municipales auront lieu le 15 mars 2026, et le second tour sera organisé le 22 mars dans les communes pour lesquelles cela sera nécessaire.

Vous pouvez vérifier si vous êtes bien inscrit sur la liste électorale grâce au service en ligne « interroger sa situation électorale ».

Vous avez déménagé, mais vous restez dans la commune ? Veuillez le signaler à la mairie afin de mettre à jour votre adresse sur la liste électorale et continuer à recevoir la propagande et/ou votre carte électorale. De plus, vous risquez d'être radié si les courriers reviennent avec l'indication « N'habite pas à l'adresse indiquée ».

Vous avez déménagé dans une autre commune ou vous venez d'arriver à Die Vous devez vous inscrire auprès de la municipalité dans laquelle vous résidez, ou via : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>, au plus tard le 6 février 2026 pour voter aux élections municipales.

Tribune libre de l'opposition

Magie, convivialité et sérénité !

Les fêtes de Noël dans une municipalité laïque républicaine, est un sujet qui revient chaque année et qui fait souvent débat !

Si la crèche de Noël n'est pas autorisée au sein d'une mairie, il existe bien d'autres moyens de célébrer les fêtes de fin d'année sans heurter les sensibilités des uns et des autres.

L'essentiel est de respecter les convictions de chacun et de trouver un équilibre entre les traditions et la laïcité. Les fêtes de fin d'année sont des temps de partage, de joie en famille ou entre amis, des moments de convivialité entre habitants qui favorisent le dialogue, la compréhension entre les différentes cultures et pratiques.

Notre ville, éprouvée par le climat ambiant et divisée à ce jour, a besoin plus que jamais de pouvoir se retrouver autour d'un vin chaud partagé, d'un spectacle divertissant, d'activités qui suscitent l'émerveillement des petits et des grands. L'occasion aussi pour Les commerçants du centre-ville d'embellir leurs vitrines de sapins, de décorations éclatantes, de créer une ambiance musicale en espérant bénéficier pendant un moment d'une attractivité et d'une activité économique prospère.

Noël est une des fêtes les plus populaires en France quelques soient les croyances, le statut social et les origines. Die, sous prétexte de sobriété ou de conviction philosophique de quelques-uns, ne peut se passer d'accueillir ces valeurs de générosité et de partage.

Avec Vous Die Demain sera attentif à la magie, à la convivialité et à la sérénité de ces fêtes de fin d'année.

Joyeuses fêtes à toutes et tous.

AVDD

SUIVRE LA VIE MUNICIPALE

Rejoignez-nous sur Facebook, Instagram, Mastodon et abonnez-vous à la lettre d'infos (inscription sur mairie-die.fr)